

## Arrêté 2020-16

### ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 03 JUILLET 2020 FERMETURE DU SITE D'ESCALDE « LES DALLES MAGIQUES »

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** le Code Général des Collectivités,
- **Considérant** qu'il est nécessaire de sécuriser les voies d'escalade situées sur le site « Les Dalles magiques »

#### ARRÊTE

**ARTICLE PREMIER** – L'accès au site d'escalade « Les Dalles Magiques » pour quelque raison que ce soit, notamment la pratique de l'escalade, est formellement interdit et ce, jusqu'à un arrêté contraire

**ARTICLE 3** – Les contrevenants pourront faire l'objet de poursuites conformément aux lois.

**ARTICLE 4** – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

**Ampliation à :**

M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de l'Argentière-la-Bessée.  
Les archives communales.

Freissinières, le 03 juillet 2020

Le Maire  
Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué  
M. SEGON

